**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**DE VILLETTE-SUR-AIN 01320**

**Compte-rendu de la séance du lundi 29 mai 2017 à 20h00**

**Présents :** *Mesdames Christine BEAUFORT-VELUT, Marie-Laure PERCIOT, Sandra ANTONETTI, Brigitte PULCINI.*

*Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Alain L’HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET.*

**Absents excusés***: Mmes Sandrine RIGOLLET, Christine DUFOUR, Edith CHENE ; Mrs. Jacques AMBRE, Gilbert TODESCHINI, Daniel COLL.*

**Absente***: Mendy RUSPINI*

**Date de la convocation***: 22 mai 2017*

**Procurations données :**

*Sandrine RIGOLLET →* Sandra *ANTONETTI*

*Christine DUFOUR → Marie-Laure PERCIOT*

*Jacques AMBRE → Brigitte PULCINI*

*Gilbert TODESCHINI →Philippe PETIT*

*Daniel COLL → Jean Pierre HUMBERT*

**Secrétaire de séance :** *Mme B. PULCINI.*

Le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2017 est adopté à l’unanimité.

**Ordre du jour :**

* Transport scolaire : convention avec la Région.
* Foyer Rural : devis ARTEBA pour remplacement des anciennes huisseries de secours.
* Logiciels Mairie : devis CERIG pour facturation cantine garderie, état-civil, interface chorus pour importation des factures en comptabilité.
* Lagunage : honoraire maîtrise d’œuvre.
* Droit de préemption :

1. Vente ESCOBAR/MEIJAS
2. Vente REMY/DI-LITTA BEROUJON
3. Vente LAVAL épouse CORMMARECHE

* Questions diverses.

**TRANSPORT SCOLAIRE :**

Madame Antonetti expose les faits :

Depuis plusieurs années, le Département nous délègue sa compétence sur le périmètre de la commune pour l’organisation du transport scolaire pour les enfants de l’école de Villette-sur-Ain.

A partir de septembre 2017, la loi NOTRe prévoit le transfert du volet scolaire de la compétence transport à la Région, aussi, le Département ne sera plus directement compétent.

La Région devenant la nouvelle Autorité Organisatrice de Transport, les conventions de délégation de compétence nous liant avec le Département prendront fin au 31 août 2017.

Une nouvelle convention entre la Région et la commune de Villette-sur-Ain nous est proposée pour le transport des élèves à compter de septembre 2017.

Des discussions sont engagées afin qu’une délégation de la Région soit accordée au Département pour la période allant du 1er septembre 2017 au 31 décembre 2022. Elle devrait permettre au Département de poursuivre les missions qu’il exerce en matière de transport.

Voir aussi pour la rentrée scolaire prochaine si des modifications des trajets doivent et peuvent être envisagées.

***Adopté à l’unanimité***.

**FOYER RURAL :**

Devis ARTEBA pour le remplacement des anciennes portes des issues de secours, non pris en compte lors des changements des autres huisseries.

3 portes sont à changer. Fourniture des portes 2464,16 euros plus 500 euros pour la pose total H.T. : 2 974,16 euros.

***Devis adopté à l’unanimité.***

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Section de fonctionnement

Dépenses

c/6068 - 250,00 €

c/6574 + 250,00 €

Section d’investissement

- c/2313 op 29 (foyer rural): + 6 700 €

- c/2315 op 57 (hangar communal) - 6 700 €

***Modification budgétaire adoptée à l’unanimité.***

**LOGICIELS MAIRIE :**

Facturation pour la cantine, garderie, TAP :

La commission école a retenu le système de facturation mensuelle pour la cantine à la place de la vente de ticket-repas.

Cerig propose un logiciel et tablette facturation pour l’ensemble des services cantine, garderie et TAP au prix de 2709,00 H.T.

Etat-civil : le logiciel actuellement en service à la mairie date de 2008, il ne sera plus mis à jour à partir de 2018. Il devient donc nécessaire de le changer. Cerig nous propose ce nouveau logiciel Etat-Civil pour 645,00 € H.T.

Interface service Chorus pour importation des factures Chorus directement en saisie de mandats pour un montant de 460,00 € H.T.

***Devis adoptés à l’unanimité.***

**LAGUNAGE :**

Le bassin d’infiltration des eaux traitées est totalement colmaté. Il déborde et provoque la mise en charge de l’installation. Le curage des boues doit également être réalisé. Une estimation des travaux a été faite et s’élève à 85 000 € H.T.

Le cabinet EAU +01 propose une mission de maîtrise d’œuvre avec une rémunération de 7% du montant des travaux, soit 5 950 € H.T.

Dépôt d’un dossier de demande de subvention auprès de l’Agence de l’Eau.

***Adopté à l’unanimité***.

**DROIT DE PREEMPTION :**

1 – Vente ESCOBAR/MEIJAS des parcelles AC519 (garage) AC522 (terrain) surface de 234 m2 prix 25 000 € pas de préemption sur ce bien.

2 – Vente REMY/ DI LITTA BEROUJOND parcelle B999 au Mas Pugues pris 350 000 €. Pas de préemption sur ce bien.

3 – Vente LAVAL Raymonde née CORMARECHE parcelle constructible AC488 surface de 1 124 m2 prix de 95 000 €. Pas de préemption sur ce bien.

**QUESTIONS DIVERSES**

1) Demande de subvention du COMITE DE JUMELAGE. Cette année les communes de Châtillon-la-Palud et Villette-sur-Ain ont reçu les allemands de Deisenhausen pendant le grand week-end de l’Ascension. Pour faire face aux dépenses occasionnées par cette réception, le comité de jumelage souhaiterait recevoir de la commune une subvention.

Une subvention est de 250 € est allouée.

***Adopté à l’unanimité.***

2) Le cabinet d’avocats ADAMAS a adressé à la commune un recours gracieux pour le compte de Madame Magnard Dominique et Monsieur Magnard Pierre.

Ils demandent le retrait de la délibération d’approbation du PLU en date du 20/03/2017 et contestent le classement en zone N de leurs parcelles.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l’autorisation de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

***A l’unanimité, le maire est autorisé à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.***

3) Mr le maire informe l’assemblée qu’une lettre d’information intercommunale a été distribuée aujourd’hui dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la Communauté de Communes de la Dombes contre le projet de rénovation de la piscine de Villars les Dombes voté le 15 décembre 2016 par la Communauté de communes Centre Dombes. 24 communes dénoncent l’incohérence du projet.

4) communication du tableau de tenue du bureau de vote.

5) Réception du lion offert par les allemands lors de la réception du we de l’ascension.

**Séance levée à 21h10**

Le maire,

Jean-Pierre Humbert